

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 379

Artikel: Du suffrage féminin à Genève en 1932

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260690>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de Chèques postaux 1. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE Fr. 5.—

ÉTRANGER 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour la somme de l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Deux statistiques :

En 1930, il est mort chez nous 130 citoyens au cours de service militaire.

Et la même année, 131 femmes ont succombé des suites de la fièvre puerpérale.

Et cependant, un des arguments des adversaires du suffrage féminin, même en période de Conférence du Désarmement, est que les femmes ne font pas de service militaire...

Du suffrage féminin à Genève en 1932

La perspective de la discussion prochaine — du moins, nous l'espérons — au Grand Conseil du canton de Genève du projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques a, en tout cas, comme premier résultat appréciable, de poser à nouveau avec netteté notre revendication devant l'opinion, non seulement du public, mais aussi des partis politiques, trop enclins en d'autres temps à la traiter comme une lointaine abstraction. Le parti radical notamment vient d'en être saisi par un de ses jeunes membres, un féministe très convaincu, qui chasse de race, M. André Guinand, et une séance importante a été tout récemment consacrée à cette discussion au Cercle du Faubourg.

Séance bien nécessaire, nous semble-t-il, d'après le compte-rendu que nous en avons sous les yeux, car il faut avouer que nous sommes quelque peu surprises des arguments qu'en l'an de grâce 1932 des membres d'un parti qui se dit progressiste, dans une ville qui se croit progressiste, trouvent encore à aligner contre le vote des femmes, sans se douter à quel point ils sont vieux, usés, démodés, controuvés par les faits, contraires aux expériences faites sur tous les points du globe et dans tous les pays de l'Europe, sauf le nôtre et notre voisin d'outre Jura. Voici nous dit-on, que les femmes suisses n'ont pas besoin de devenir électrices, parce qu'elles font presque toutes partie d'une Société et exercent une grande influence sur les membres de leur famille (hélas ! pour les célibataires, les veuves, les divorcées !), et que leur donner le droit de vote serait augmenter le corps électoral de certains partis, au détriment des autres (ces messieurs n'ont évidemment jamais lu les statistiques pourtant si fréquemment publiées, qui prouvent exactement le contraire). Voici, dit-on encore, qu'aucun pays n'a adopté le vote des femmes pour certaines régions (quand même l'histoire du mouvement suffragiste au Canada, aux Etats-Unis, aux Indes, au Brésil... montre justement tout autre chose), et que, par conséquent, il vaudrait mieux ne le reconnaître que sur le terrain fédéral (alors que nos adversaires fédéraux, eux, nous renvoient aimablement au domaine cantonal: charmant petit jeu de coups de raquette !). Voici, enfin, que l'on nous assure que les femmes ne demandent pas ce droit, puisque 15,000 seulement (ce seulement est exquis si l'on songe que les votations très spécialement fréquentées sont celles qui réunissent chez nous 20,000 électeurs !) ont signé la pétition fédérale. Et, ajoute-t-on, avec une conscience qui nous confond, dans les pays donnés en exemple, le vote des femmes n'a apporté aucune amélioration sensible: qu'il est donc beau de trancher ainsi de ce que l'on sait et ne sait pas !

Heureusement qu'à ces arguments si peu solides, plusieurs de nos partisans, M. André Guinand, M. de Maday, notre fidèle champion dans bien des campagnes déjà, ont pu opposer des données plus précises et des raisons plus neuves. Et la discussion reprendra dans une autre séance, ce dont nous nous félicitons, car si c'est pour nous, d'une part, un utile avant-goût des débats du Grand Conseil, c'est aussi pour notre cause la meilleure des propagandes.

E. Gd.

Lire en 2^{me} page:

In Memoriam: M^{lle} Jeanne David.
E. Gd.: Albert Thomas féministe.
Le droit au travail de la femme mariée.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

Autour de la Conférence du Désarmement.
E. V.-A.: La fabrication et le commerce international de matériel de guerre. — J. Guy-Bavay: La Conférence d'études au Comité International féminin pour le Désarmement.
S. B.: Fédération des Unions de Femmes du canton de Vaud.
Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

J. VUILLIOMENET: Cinq romancières anglaises.
V.: Katherine Mansfield.

Le contrôle des films dans le Canton de Vaud

Nouvelles dispositions

Nos lecteurs seront aussi heureux que nous d'apprendre la nomination par le Conseil d'Etat vaudois de notre collaboratrice, M^{lle} Susanne Bonard, comme membre de la Commission cantonale récemment inscrite de contrôle des films cinématographiques. Que M^{lle} Bonard, qui est la seule femme dans cette Commission composée de sept membres, et à laquelle son esprit clair et son intelligence prompte seront précieuses, veuille bien trouver ici l'expression de nos meilleures félicitations.

Malheureusement, et d'après les observations qui nous sont parvenues de plusieurs côtés, et notamment du Cartel romand d'Hygiène sociale et morale, on peut craindre que ni notre collaboratrice, ni ses collègues de la Commission, n'aient en perspective l'occasion de mettre bien souvent leurs capacités et leur jugement sain au service d'un contrôle intelligent des films. En effet, c'est seulement lorsque le Département de Justice et Police le juge opportun que la Commission de contrôle est appelée à fonctionner, ce qui, nous écrit un autre correspondant, signifie « quand il plaira à un fonctionnaire forcément subalterne de se déclarer incompétent, chose qui exige déjà une certaine indépendance de sa part vis-à-vis des puissances que sont les directeurs de cinémas ! Ce fonctionnaire devra donc oser braver leurs foudres, savoir résister aux billets de faveur, ne pas craindre la qualification de pruderie et de mômeerie, pour confier ses perplexités relatives à tel ou tel film au chef du Département, qui, lui, consultera la Commission... »

Celle-ci, il est vrai, peut être aussi convoquée à la requête des directeurs de salles et des municipalités: mais combien de fois cela arrivera-t-il?... Ce qui vaut mieux, c'est que ses membres ont sur présentation de leur carte d'identité libre accès dans les salles de cinémas, ce qui leur permettra d'exercer leur contrôle particulier à leur guise, s'ils en ont le temps. Notons encore — et ceci nous paraît être la meilleure de ces nouvelles dispositions sur le contrôle des films — que les communes ont le droit d'interdire aux enfants de moins de seize ans, même accompagnés de leurs parents, d'assister à la représentation de certains films.

M. F.



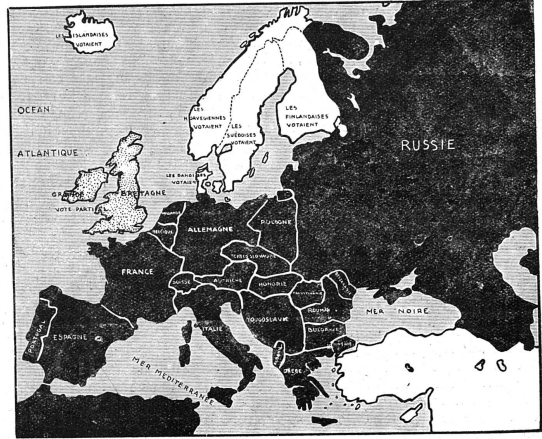
Les Femmes et la Société des Nations

La XVI^e Conférence Internationale du Travail.

La XVI^e Conférence internationale du Travail, qui vient de siéger à Genève pendant environ trois semaines (du 12 au 30 avril), s'est réunie dans de mauvaises conditions. Dans le cours de l'année dernière, la crise économique, qui influença déjà sérieusement la précédente session¹, a pris une telle intensité que les intérêts de la politique sociale se sont presque partout concentrés exclusivement sur le chômage et la lutte contre les difficultés économiques qui en découlent. Il était donc à craindre que les sujets à étudier cette année, qui ne touchaient pas directement au problème de la crise ne soulèvent guère d'intérêt, et que, par conséquent, la participation

¹ Voir notre article dans les Nos 358 et 359 du Mouvement Féministe.

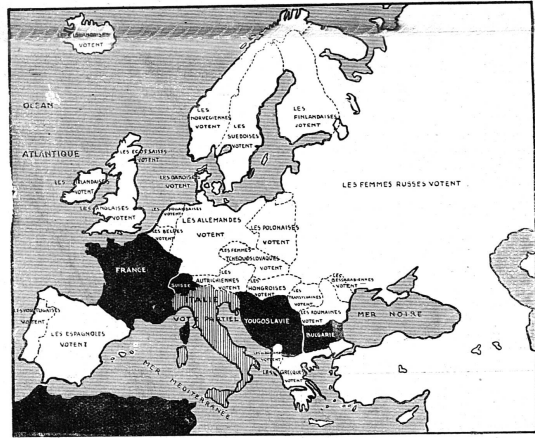
A méditer par les Antisuffragistes



Cliché La Française.

L'EUROPE AVANT 1914

Quelques pays seulement avait reconnu le droit de vote aux femmes



Cliché La Française.

AUJOURD'HUI

Les femmes votent intégralement ou partiellement dans tous les pays d'Europe, SAUF en Bulgarie, en Yougoslavie, en France et en Suisse.

à la Conférence soit faible. L'expérience a montré que ces craintes n'étaient pas fondées: les délégations étaient à peu près les mêmes, tant au point de vue de leur composition que de leur nombre, que celles de l'année dernière, et le travail s'est accompli de façon habituelle. On peut donc constater avec plaisir que les jours difficiles que nous traversons n'ont, jusqu'à maintenant, porté aucun préjudice au développement de l'Organisation internationale du travail. Cette organisation s'est consolidée intérieurement: le B. I. T. a, durant la période qui sépare les Conférences, maintenu d'actives relations; et l'appareil technique extérieur de la Conférence fonctionne toujours si merveilleusement que la dépression de plusieurs des délégués ne s'est pas muée en opposition sérieuse.

Les discussions sur des questions générales d'économie furent, comme l'année passée, introduites par le rapport du Directeur, rapport qui fut de nouveau un chef-d'œuvre de clarté et de précision, donnant un aperçu parfait de la situation actuelle. De nouveau aussi, la

Conférence entière, et avec elle, un nombre de discours ont attendu avec curiosité et intérêt ce « discours du Directeur », célèbre depuis longtemps comme le point culminant des débats. Et ce fut, hélas ! pour la dernière fois ! un magistral et vibrant exposé de cette personnalité si richement dotée, défenseur enthousiaste des principes de la politique sociale. Qui aurait pu se douter que plus jamais cet homme de génie, après avoir présenté son rapport, défendrait ainsi, en une heure et demie d'un discours d'une si merveilleuse élocution, cette Organisation du travail et sa politique, qui était son œuvre plus que celle de tout autre ! Le 25 avril dernier, la Conférence en séance plénière était véritablement suspendue à ses lèvres, et en plus des nombreux amis qui l'comptait dans cette Assemblée, et qui l'écoulaient avec respect, il n'était pas un auditeur, même représentant une autre tendance, qui ne s'inclinât avec admiration devant lui. Et maintenant, au moment où nous écrivons ces lignes, cet homme n'est plus du nombre des vivants.

